

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 16 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Steve RENAUD, Maire.

PRESENTS : ALVES DA SILVA Laëtitia, BAUDRAS Fabrice, BERNIER Jean-Louis, CHAUTEMPS Marc, DUPIN François, FORGEAIS Damien, LAURENT Denis, POINSON Pascale, RENAUD Séverine, RENAUD Steve, ROBIN Nathalie, STEPHAN Cathy

PROCURATION : PEPIN Eric à RENAUD Steve

ABSENTS : POINSOT-SEMALI Marion

SECRETAIRES DE SEANCE : POINSON Pascale

- **Analyse des résultats du PLU – Devis**

Le PLU doit faire l'objet d'une analyse de résultat tous les 9 ans.

Cette analyse permettra de savoir :

1°/ si le PLU est compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Seine et Tille (c'est une obligation légale) ;

2°/ s'il est nécessaire d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation.

C'est en fonction de ce diagnostic que nous pourrons déterminer si le PLU doit faire l'objet d'une révision (procédure longue et chère) ou de simples adaptations par des procédures simplifiées.

Montant HT : 3 100€

Options : 850€ HT

A l'unanimité, la proposition est adoptée

- **COVATI – Transfert de compétences – Eau et milieu aquatique**

Depuis 2018, la COVATI exerce la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. La COVATI exerce à ce titre 5 missions obligatoires. A côté, il existe des missions facultatives que la COVATI n'exerce pas. Aujourd'hui, certaines aides financières sont conditionnées à l'exercice de ces compétences facultatives. Le conseil communautaire a décidé d'accepter ces missions. Le transfert doit maintenant être approuvée par les communes. A l'unanimité, le transfert de compétence est accepté.

- **Signalisation et marquage au sol**

En juin 2022, nous avons décidé de faire partie du groupement de commande « entretien de voirie » de la COVATI afin de bénéficier de tarifs préférentiels. Au terme de la procédure d'appel d'offre, la COVATI a retenu l'entreprise *Signature*. Nous l'avons consulté en vue de mettre en place un marquage au sol et des panneaux sur le parking de l'école afin notamment que l'aire de

retournement ne servent pas de parking (les manœuvres du bus créent un risque pour la sécurité des enfants). Des places de stationnement seront également matérialisées afin d'assurer la fluidité des entrées et sorties. Coût : 2 013.91€ HT

L'entreprise a été également consultée pour l'entretien des marquages existants (passages piétons, chicanes rue Montmeroux etc...), la création d'un passage piéton rue des charrières (en vue de la création du trottoir), et le changement de certains panneaux d'entrée d'agglomération. Coût : 4 237.60€ HT

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Bibliothèque - Gouttières et récupérateurs d'eau**

Il n'y a pas de gouttière le long de la bibliothèque. Le crépi en subit les conséquences. De plus, depuis que la salle des fêtes est utilisée comme cantine, les enfants longent le bâtiment si bien qu'en temps de pluie, l'eau du toit leur tombe sur la tête.

Deux entreprises locales ont été consultées. La mieux-disante propose un devis de 3 253.92€ HT

Plan de financement :

| Aide concernée | Sollicitée ou déjà attribuée | Montant de la dépense éligible HT | % | Montant de l'aide |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|-------------------|
| Appel à projet Village Côte-d'Or | <input checked="" type="checkbox"/> sollicitée | 3 253€ | 50% (plafond 5 000€) | 1 626€ |
| TOTAL DES AIDES | | | 50% | 1626€ |
| | | | | |
| Autofinancement du maître d'ouvrage (pourcentage par rapport au montant de la dépense éligible) | | 3 253€ | 50% | 1 627€ |
| Montant total à la charge du maître d'ouvrage | | | | 1 627€ |

La proposition est adoptée à l'unanimité

Parallèlement, cette opération pourrait être complétée par l'installation de récupérateurs d'eau. Il en faudrait deux au regard de la surface du pan de toit. Cette pose devient indispensable car avec la hausse des températures, les restrictions à l'usage de l'eau se multiplient. Cet été, du fait de l'interdiction d'arroser, nous avons perdu des plantes. Par ailleurs, cette

installation est un pas de plus vers l'obtention du label Village fleuri.

L'entreprise préconise un récupérateur de 22 000 litres (entre le city et le terrain de pétanque), et un récupérateur de 10 000 litres vers l'aire de jeux pour un coût de 22 749 € HT. Selon notre service technique, il faudrait une capacité de stockage minimum de 30 000 litres (cela permettrait de tenir un mois dans les conditions climatiques de cet été).

Pour cette opération, deux subventions peuvent être sollicitées :

- Appel à projet Village Côte-d'Or : 50% plafonné à 5 000€
- Fonds de concours de la COVATI : 30% plafonné à 10 000€

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Salle d'exposition – Isolation acoustique**

La salle d'exposition est difficilement exploitable du fait d'une acoustique peu satisfaisante. Une première entreprise avait été consultée mais sa solution imposait de cacher partiellement les voûtes, c'est pourquoi elle n'avait pas été retenue. Pour un montant équivalent, la deuxième entreprise propose de ne pas mettre de panneau au plafond mais d'en installer seulement sur les murs. Coût : 2 800€ HT

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Travaux de voirie 2023**

Arrivée d'Éric PEPIN

Conformément à ce que nous avons identifié lors du dernier conseil, nous referons en 2023 la rue du Meix aux Geais et l'impasse Demeley. Il faut également refaire le parking derrière la micro-crèche. On peut inclure dans la demande de subvention le marquage au sol du parking de l'école.

| Aide concernée | Sollicitée ou déjà attribuée | Montant de la dépense éligible | % | Montant de l'aide |
|-----------------------|------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Appel à projet voirie | <input checked="" type="checkbox"/> sollicitée | 62 089€ | . 50% jusqu'à 33 000€ (plafond 10 000€) . 30% à partir du 1 ^{er} euro au-delà de 33 000€ (plafond 30 000€) | 18 727€ ➤ 10 000€ ➤ 8 726€ |
| Amende de police | <input checked="" type="checkbox"/> sollicitée | 62 089€ | 25% | 15 522€ |

| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------|-----|---------|
| TOTAL DES AIDES | | | 55% | 34 249€ |
| | | | | |
| Autofinancement du maître d'ouvrage (pourcentage par rapport au montant de la dépense éligible) | | 62 089€ | 45% | 27 840€ |
| Montant total à la charge du maître d'ouvrage | | | | 27 840€ |

- **Désignation correspondant incendie et secours**

Une loi de 2021 impose aux communes de se doter d'un correspondant incendie et secours. Le décret d'application est entré en vigueur en juillet 2022. Le correspondant doit être désigné dans un délai de 3 mois à compter de cette entrée en vigueur. C'est une compétence du maire, donc cela ne donnera pas lieu à délibération. Le Conseil municipal est consulté pour avis. Dans la mesure où Fabrice BAUDRAS est correspondant défense, il est logique de lui confier la mission. Le Conseil municipal donne un avis favorable.

- **Rue de Glapigny et emplacements réservés n°2 et 4 -Transfert d'office dans le domaine public**

Ce point a été voté lors du dernier conseil, mais sans l'emplacement réservé n°2. Il s'agit du parking situé à l'intersection de la rue Moreau et de la rue de la Tour. Ce parking n'appartient pas à la Commune. Le maire avait prévu d'avoir recours à la procédure d'acquisition de bien sans maître mais c'est très long (au moins un an.) Donc il propose de l'inclure dans la procédure de transfert d'office qui est plus rapide. La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération Modificative de Crédits n°3**

Il s'agit d'une opération d'écriture comptable demandée par la trésorerie. Cette opération ne génère pas de flux d'argent. Il s'agit juste d'intégrer la valeur des équipements du lotissement dans le budget de la commune pour un montant de 189 707.21€. La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Travaux de mise aux normes de l'électricité – Plan de financement**

Des travaux de mise aux normes de l'électricité doivent être effectués dans plusieurs

bâtiments communaux (mairie, commerce, salle des fêtes et école, cf. délibération 1/2022).
Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de l'appel à projet village Côte d'Or

| Aide concernée | Sollicitée ou déjà attribuée | Montant de la dépense éligible | % | Montant de l'aide |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------|-------------------|
| Appel à projet village côte d'or | <input checked="" type="checkbox"/> sollicitée | 8 080€ | 50% (plafond 5 000€) | 4 040€ |
| TOTAL DES AIDES | | | | 4 040€ |
| | | | | |
| Autofinancement du maître d'ouvrage (pourcentage par rapport au montant de la dépense éligible) | | 8 080€ | 50% | 4 040€ |
| Montant total à la charge du maître d'ouvrage | | | | 4 040€ |

- **Affaires diverses**

- Aire de retournement du bus : une subvention de 1 400€ a été attribuée au titre de la répartition du produit des amendes de police.
- Le maire propose la création d'une commission *ad hoc* pour élaborer un projet de plan de prévention des risques naturels. Jean-Louis BERNIER, Marc CHAUTEMPS, Fabrice BAUDRAS, Denis LAURENT, Damien FORGEAIS, Pascale POINSON et Steve RENAUD acceptent d'en faire partie. Il sera proposé à d'anciens sapeurs-pompiers d'y participer.
- Chats errants : 4 chats ont été attrapés et ont trouvé propriétaires. Il est impossible de travailler avec la SPA car, une fois le chat capturé, il faut attendre 15 jours avant d'avoir un rendez-vous. Un vétérinaire d'Is-sur-Tille accepte un partenariat avec des tarifs préférentiels proches de ceux pratiqués par la SPA.
- Sécurité rue des carrières : des travaux en régie seront effectués au mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire
Steve Renaud